



## Résiliation du bail sans préavis ?

Par **Sevromu**, le **09/01/2008** à **20:14**

Nous sommes entrés dans un logement, loué par agence, le 15/06/07. Le jour de la visite, l'agence nous a précisé que quelques travaux devait être effectué assez vite (soit juillet ou août), en particulier le changement de la fosse septique car quelques odeurs pouvait survenir. A ce jour, rien n'a été fait, et parfois les odeurs deviennent insupportable. Je suis actuellement enceinte et il est impossible d'élever un enfant avec des conditions d'hygiène aussi déplorable. Notre question est dans ces conditions, si nous trouvons un autre logement, peut-on réduire ou supprimer les mois de préavis ? merci d'avance

Par **Jurigaby**, le **09/01/2008** à **21:16**

Bonjour.

La réponse est non.. Pas de réduction du délai de préavis.